

Fonds de soutien aux loisirs et au répit 2025-2026

Le projet

Il s'agit d'une aide financière pour :

- **Permettre l'accès aux loisirs, quels qu'ils soient, pour les enfants porteurs du Syndrome de Dravet.**
- **Aider aux vacances adaptées ou centre de loisirs pour les enfants-adultes porteurs du Syndrome de Dravet.**
- **Aider au répit des familles ayant un enfant porteur du Syndrome de Dravet**

Financement

L'association tient à remercier l'ensemble des parents et bénévoles qui, par leurs actions diverses(actions sportives ou culturelles) permettent de collecter des recettes à destination du fonds de soutien aux loisirs et répit.

Conditions d'attribution

- Avoir un enfant porteur du syndrome de Dravet.
- Être dans sa 2ème année consécutive d'adhésion.
- Pas de limite d'âge pour l'enfant ou adulte porteur du syndrome, pas de limite de revenu de la famille.

Pour l'année 2025-2026, le montant s'élève à 300€ par enfant porteur du syndrome de Dravet. Ce montant par enfant est voté chaque année par le conseil d'administration de l'association.

L'aide se fera dans la limite du budget alloué cette année pour le fonds de soutien aux loisirs et répit : 5000€ pour l'exercice 2025/2026

Plusieurs demandes par enfant Dravet pourront être accordées sur l'exercice dans la limite des 300€ par enfant.

Si le dossier ne répond pas à ces critères, ASD refusera le dossier.

Fonctionnement

Un descriptif du projet accompagné des factures ou justificatifs établis en euro au nom de l'enfant

ou d'un parents devra être envoyer :

- Par courrier : Alliance Syndrome de Dravet : 3 sentier des larris – 45330 MALESHERBES
- Ou par mail contact@dravet.fr

Alliance Syndrome de Dravet donnera suite à votre demande sous un mois.

Exemples de projets finançables

- Permettre l'accès aux loisirs, quels qu'ils soient, pour les enfants Dravet.
 - Licence ou adhésion à un club sportif ou culturel et/ou activité ponctuelle (natation, ski, loisirs créatifs...)
 - Jeux éducatifs type Hoptoys.
 - Livres.
 - Matériel de loisir type vélo, trottinette, etc... (non pris en charge par la MDPH)
 - Spectacle, sortie
 - Etc.....
- Aider aux vacances adaptées ou centre de loisirs pour les enfants Dravet
 - Réseau Passerelle,
 - Loisirs pluriel,
 - Colonie de vacances, etc...
- Aider au répit des familles ayant un enfant Dravet
 - Prise en charge de gardes à domicile **ponctuelles** pour permettre à la famille un moment de répit.
- Participer aux frais de transport pour venir aux rencontres annuelles nationales ASD